



**Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 PARIS  
tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)**

Paris, le 16 juin 2016

## **DEFENDONS NOS LIBERTES FONDAMENTALES !**

Les représentant-es du SNPES-PJJ/FSU réuni-es les 15 et 16 juin 2016 condamnent avec force les propos tenus par le Président Hollande lors du Conseil des Ministres qui a suivi la manifestation nationale du 14 juin. Ces déclarations, visant à interdire les manifestations si la préservation des « biens et des personnes ne pouvaient être garantie », constituent une grave atteinte caractérisée aux libertés fondamentales.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement poursuit son objectif de musellement de toute contestation sociale de ses choix libéraux. En s'appuyant sur la prolongation de l'état d'urgence, initialement instituée dans le cadre de la lutte anti-terrorisme, et en intégrant ses dispositions répressives dans le projet de la loi Urvoas, il mène une politique liberticide et l'utilise pour réprimer le mouvement social.

Il permet les assignations à résidence, les arrestations arbitraires, les procédures de justice expéditive et les contrôles au faciès. A l'image de ce que connaissent les jeunes des quartiers depuis de nombreuses années, les militant-es syndicaux-ales et la jeunesse actuellement mobilisée subissent harcèlements, provocations et discriminations policières. Nous dénonçons 145 interdictions de séjours dans le périmètre du parcours du cortège ont été délivrées pour la manifestation du 14 juin, ceci en dépit de l'invalidation par le Tribunal administratif de la majorité de celles rendues à l'occasion de journées de mobilisations précédentes.

Nous condamnons la répression sociale qui se traduit lors des manifestations par le déploiement excessif et inapproprié des forces de l'ordre et leur recours systématique à la violence (coups de matraque, tirs tendus de lacrymo et de flash ball, grenades de desencerclement et dernièrement canons à eau).

Le Président et son Premier Ministre, à l'unisson des ténors de la droite, n'ont de cesse de focaliser leurs attaques à l'encontre de la CGT et de ses militant-es. Ils tentent ainsi de stigmatiser et de décrédibiliser cette organisation syndicale alors même que ce mouvement, avec le soutien d'une majorité de français-es, est porté par 6 autres organisations de salarié-es et de la jeunesse.

A bout d'argument, le gouvernement fonde sa communication sur la dénonciation des violences de quelques manifestant-es en s'appuyant notamment, sur une exploitation quotidienne dans les médias d'images à sensations et sur une stratégie manipulateur de désinformation. Nous affirmons que la première des violences est une violence d'Etat. Elle vient de l'obstination de ce gouvernement à imposer depuis plusieurs années une politique libérale, à poursuivre la remise en cause des droits des travailleur-euses et de son déni forcené à entendre la colère qui souffle dans le pays.

En ayant une nouvelle fois recours au 49.3, le gouvernement fait aveu d'impuissance politique et se complait dans l'utilisation d'une procédure antidémocratique.

Le SNPES-PJJ/FSU, organisation syndicale au ministère de la Justice, réaffirme son attachement aux droits et libertés constitutifs de notre société.

**A ce titre, nous appelons à la construction d'un cadre large et unitaire pour :**

- **dénoncer les dérives sécuritaires, les violences policières et la répression syndicale**
- **exiger la levée immédiate de l'état d'urgence et la remise en cause des lois répressives et liberticides (dont le projet de loi Urvoas).**
- **défendre la liberté d'expression et le droit à manifester**
- **exiger l'abandon du projet de loi « travail »**

